



Communiqué
Pour diffusion immédiate

COVID-19 : PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LA RÉOUVERTURE DES MINES AU NUNAVIK

Kuujuaq (Nunavik), le 16 avril 2020 – L'annonce faite lundi par le gouvernement du Québec concernant la reprise des activités dans les mines dans la province a donné aux mines du Nunavik le feu vert pour rouvrir cette semaine.

La directrice de la santé publique à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSN), D^r Marie Rochette, et le directeur du Service de la sécurité publique de l'Administration régionale Kativik (ARK), Jean-Pierre Larose, ont dû prévoir une exemption pour les sociétés minières afin de partiellement lever les restrictions de déplacements en vigueur depuis le 4 avril au Nunavik. De manière à protéger la région, ils ont insisté pour que les mesures suivantes soient maintenues jusqu'à nouvel ordre.

- Seuls les travailleurs du sud sont autorisés à se rendre aux complexes miniers.
- Les itinéraires de voyage des travailleurs se feront du sud au nord sans contact avec les communautés du Nunavik.
- Les installations de la baie Déception ne seront pas accessibles aux résidents du Nunavik.

Le confinement du Nunavik, qui a permis jusqu'à maintenant à limiter la propagation de la COVID-19, a la conséquence fâcheuse d'empêcher les mineurs inuits de retourner au travail sans autre forme de compensation ou de protection d'emploi.

Malgré l'exemption accordée spécifiquement aux sociétés minières, le confinement est toujours en vigueur au Nunavik. Les sociétés minières devront se conformer à des restrictions strictes pour les déplacements et au protocole de santé publique. Les vols à destination des mines reprendront le jeudi 16 avril 2020.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures préventives que les sociétés minières doivent suivre dans le cadre de la pandémie de COVID-19, veuillez consulter le lien suivant du gouvernement du Québec : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2976-travailleur-secteur-exploitation-mini%C3%A8re-covid19.pdf>.

L'ARK est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik est un organisme public créé en 1978 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est chargée de fournir sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle des services de santé et des services sociaux aux habitants des 14 communautés.

– 30 –

Source : **Comité consultatif régional en matière d'intervention d'urgence du Nunavik**

Renseignements : Jean Barcelo
Agent des communications, ARK
Tél. : 819-964-2962, poste 2400

Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik

Josée Lévesque
Agente des communications, RRSSSN
Tél. : 819-964-2222